

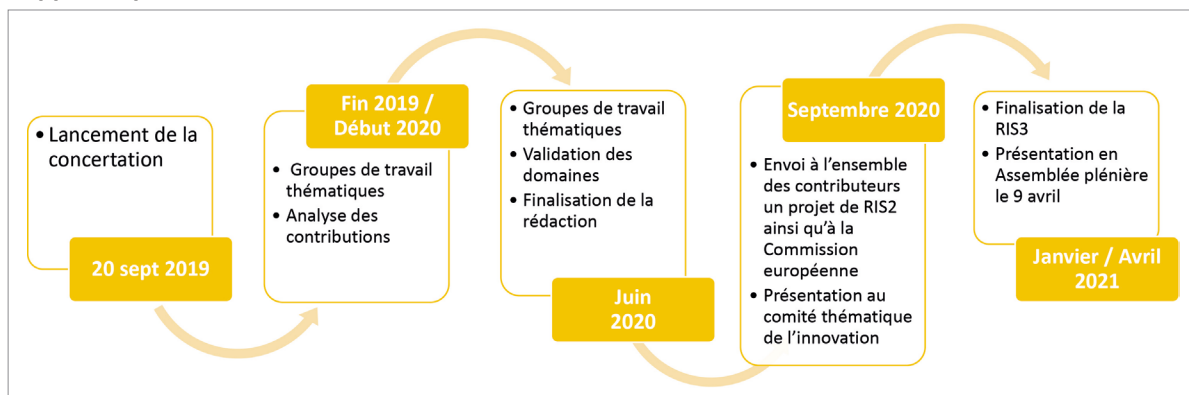
Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'existence d'une stratégie régionale de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation (RIS3) est une condition préalable à l'adoption du programme opérationnel FEDER pour la période 2021-2027. Elle sera annexée à ce programme.

La stratégie régionale de spécialisation intelligente (RIS3) est une démarche cadrée par la Commission européenne qui vise à sélectionner des domaines ou secteurs technologiques spécifiques, sur lesquels la région entend prioriser et concentrer ses investissements, et notamment les fonds européens, afin d'en optimiser les retombées économiques. Il ne s'agit pas simplement de renforcer des secteurs forts existants en région, mais également de faire émerger de nouveaux secteurs régionaux stratégiques en croisant les compétences en recherche et les savoir-faire différenciants du territoire. Ce document servira notamment à asseoir les domaines de financement de projets collaboratifs (laboratoires et entreprises associés et non la recherche seule) financés par le FEDER.

La concertation engagée dès septembre 2019 sur une période de 12 mois, a impliqué 50 structures (laboratoires, sociétés de transfert, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, AER, chambres consulaires, collectivités locales...), avec les contraintes liées à la pandémie et aux confinements.

Rappel du processus de concertation



À l'issue de ce processus, six domaines, se déclinant en axes de travail prioritaires et différenciants, ont été retenus :

- Chaines de valeurs au service d'une alimentation durable.
- Santé et soins individualisés et intégrés.
- Mobilité durable, intelligente et connectée : véhicules, infrastructures.
- Hydrogène.
- Matériaux et procédés avancés.
- Microtechnique et systèmes intelligents.

Ces 4 derniers domaines semblent étroitement liés et à fort enjeu, notamment pour le monde du transport.

Pour chacun des domaines, sont présentés, sur la base du cahier des charges de la Commission européenne : l'ambition régionale pour 2027, l'écosystème régional du domaine, les facteurs différenciants de la région BFC et le positionnement à l'échelle européennes/mondiale - coopération.

À ces 6 domaines de spécialisation sont associées trois priorités transversales : transition numérique, transition industrielle, transition écologique et énergétique.

Des éléments de suivi/évaluation et de gouvernance sont également présentés en fin de stratégie.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER a bien noté que la rédaction de cette stratégie est à replacer dans le contexte d'élaboration des programmes européens Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et que l'exercice est contraint dans sa forme et dans son fond par la méthodologie imposée par la Commission Européenne. Il est par ailleurs clair que l'écosystème de l'innovation en région est beaucoup plus large que la RIS3. Le CESER regrette toutefois que la démarche présentée ne s'inscrive pas plus en lien avec les autres grandes stratégies régionales (SRADDET, SRDEII et SRESRI), malgré l'annonce faite en début de document.

La nature du document peut entraîner une certaine confusion : le terme "stratégie", contenu dans le titre, est mis en avant dans les pages introductives. Pour autant, le CESER ne retrouve pas les éléments constitutifs d'une véritable stratégie (analyse des enjeux, bilan étayé des RIS3 précédentes, objectifs à atteindre...) au fil du document, parfois peu lisible. Il aurait été souhaitable de préciser plus clairement que l'objectif de cette RIS3 est de permettre le développement de projets collaboratifs d'envergure, en bénéficiant de fonds FEDER et qu'elle s'appuie sur la feuille de route des pôles de compétitivité.

Le CESER note qu'au final, le document prend essentiellement la forme d'une photographie juxtaposant les domaines régionaux en pointe en matière d'innovation, accompagnée par de nombreux exemples de réussites d'entreprises individuelles. S'il répond à l'objectif d'identification des secteurs d'innovation forts, il ne fait pas apparaître clairement les nouveaux secteurs stratégiques à développer ou les conditions favorables à leur émergence, dans une perspective de renouveau industriel et de développement des métiers du futur. Sur certains territoires, on peut pourtant observer une forte dynamique locale en termes d'innovation et de R&D, avec des centres de recherche de premier plan et des bureaux d'étude de plus petite taille et à l'audience plus locale, qui mériterait d'être mentionnée dans la stratégie.

La RIS3 évoque la Communauté industrie du futur 4.0 qui devrait reposer sur de nouveaux modèles économiques et sociétaux, l'utilisation de technologies avancées et du numérique, de nouvelles relations fournisseurs/clients, une nouvelle approche du rapport au travail.

Cette stratégie de RIS3 pourrait être l'occasion de repositionner la politique régionale d'innovation, entre celle de l'enseignement supérieur et la recherche d'un côté et du transfert et du développement économique de l'autre, pour former un continuum. La Région peut jouer un rôle dans la promotion de la capacité collective : la capacité d'innovation est dépendante de la qualité des interactions entre l'enseignement, la recherche et le monde socioprofessionnel, elle conditionne en partie la compétitivité des entreprises et in fine des territoires, dépendante de la capacité à porter un projet partagé.

Comme le CESER l'a exprimé au cours de ses travaux récents, l'entrée économique en matière d'innovation, telle que présentée dans ce document, ne peut être suffisante et le transfert de technologie au service des entreprises ne peut pas être le seul objectif. Il aurait été intéressant de rappeler que le rôle de l'innovation est de répondre aux besoins de la région pour un développement humain durable et de développer la capacité du territoire à répondre aux crises (environnementales, sanitaires, sociales, économiques, etc.).

Sans remettre en question le choix des six domaines retenus, certaines questions peuvent néanmoins être posées :

- Pourquoi l'agriculture de proximité est-elle absente de la chaîne de l'alimentation durable ? Le CESER, dans sa récente autosaisine sur l'alimentation locale, a pourtant mis en avant que l'alimentation locale et durable constitue une porte d'entrée de plus en plus empruntée pour la mise en mouvement des territoires dans la transition écologique et solidaire. Elle impose une approche transversale des grands enjeux : empreinte énergétique, environnement, aménagement du territoire, autonomie alimentaire, nutrition....¹ Pourquoi l'accent est-il essentiellement mis sur l'industrie agro-alimentaire ? La valorisation des potentiels agricole et forestier, enjeux majeurs pour la région, ne devrait-elle pas également être abordée ?
- En matière de santé, pourquoi la notion d'accès pour tous n'est-elle pas mise en avant ? Peut-on parler de soutien à l'e-médecine sans mentionner le nécessaire accompagnement des utilisateurs, tant patients que professionnels de santé ?
- En matière de mobilité durable, pourquoi la RIS3 cible-t-elle de manière très spécifique l'électrification, alors qu'il faudrait sans doute se positionner sur un enjeu de mix énergétique,

(1) Autosaisine "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective", septembre 2020.

avec des complémentarités entre les ressources ? Sur la chaîne de traction électrique, où les cibles stockage, moteurs, conductivité sont évoquées, preuve n'est pas faite que nous maîtriserons mieux, au niveau local, national et européen, la totalité de cette chaîne, et que nous ne serons pas plus encore à la merci de l'Asie sur la partie électronique qui devient prépondérante (60%). Le soutien aux véhicules autonomes connectés individuels est également mis en avant : est-ce un mode de transport à favoriser à l'avenir ?

Il serait intéressant de préciser les mécanismes à mettre en place en matière d'approche territorialisée de l'innovation. Par exemple, comment les projets TIGA (Territoires d'innovation de grande ambition) portés par Dijon Métropole (alimentation) et le Nord Franche-Comté (hydrogène) diffuseront-ils dans l'ensemble du territoire régional ?

Les nécessaires complémentarités, coopérations et synergies avec les autres territoires et régions mériteraient également d'être mises en avant, afin de replacer cette stratégie dans une dimension nationale et internationale.

Le CESER souligne enfin que la formation dans toutes ses dimensions (enseignement supérieur, formation initiale, formation tout au long de la vie des salariés et des personnes sans emploi) est largement absente de cette stratégie. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le CESER alerte sur un risque d'incohérence avec le CPER 2021-2027, dans lequel sont associés recherche de qualité et formation portée par cette recherche. Le CESER avait déjà pu examiner le Plan d'actions Innovation-Entreprises, qui se retrouve aujourd'hui en annexe de cette RIS3, et avait noté à cette occasion "que favoriser l'innovation, c'est repenser le système de formation. L'innovation a besoin :

- d'esprits qui soient façonnés très tôt par un apprentissage lui-même innovant,
- que soient formés autrement des cadres moteurs de l'activité économique."

Le CESER sera attentif au dispositif d'animation transversale prévu pour cette RIS3, qui devrait permettre de répondre à des besoins d'ajustement en fonction de l'évolution des différents domaines retenus et de suivre les résultats des projets soutenus. Le CESER, au vu de la place qui leur est donnée, souhaiterait également être informé du bilan des pôles de compétitivité.

Le monde d'après, tant évoqué au plus fort de cette pandémie et au plus haut niveau, sera-t-il véritablement si différent du monde d'avant ?

Vote du CESER : adopté à la majorité - 1 contre, 5 abstentions.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Faute avouée à demi pardonnée ! C'est ce que nous pourrions dire suite aux propos de Jean-Claude Lagrange venu présenter le RIS 3 à la commission Économie-Emploi et qui reconnaissait que ce document répondait avant tout à l'obtention de fonds européens. L'avis qui nous est proposé au vote le pointe largement regrettant que cet aspect gomme toute démarche stratégique, mais y-en-a-t-il une ? En matière de recherche et d'innovation.

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble de l'avis que nous partageons dans son intégralité mais permettez-nous d'insister sur quelques aspects à travers cette interrogation portée par l'avis, de quoi l'innovation est-elle le nom ?

- Le rôle de l'innovation est de répondre aux besoins de la région pour un développement humain durable : Cela passe par l'emploi, la transition vers les métiers du futur. Or, on observe aujourd'hui un sous-investissement des questions Ressources Humaines et Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (sauf dans le bassin de Morteau, du Charolais, de Louhans et du Creusot). Pire encore si l'on regarde la création d'emploi induite par le plan de relance lié en partie à l'innovation (*source, bilan diagnostic bassins d'emploi en Bourgogne Franche-Comté*) une petite trentaine est annoncée alors que, dans le même temps, les plans sociaux engagés mettent en perspective la suppression de 800 emplois !!

Cela passe également par la formation initiale et continue mais comment faire dès lors que la formation a été mise à mal par la *Loi pour choisir son avenir professionnel (5 sept 2018)*, et les diverses réformes de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ?

Cela passe enfin par la qualité de vie au travail (le RIS 3 évoque la communauté industrie du futur 4.0 nous dit l'avis), une nouvelle approche du rapport au travail que certains économistes (Robert Boyer entre-autre) remettent en cause.

- Le rôle de l'innovation est de développer les capacités économiques et industrielles du territoire, n'en déplaise aux contempteurs de la décroissance, pour répondre aux diverses crises.

Si l'avis insiste sur le fait que la capacité d'innovation est dépendante de la qualité des interactions entre l'enseignement, la recherche et le monde socioprofessionnel rappelons que la recherche publique est confrontée, depuis les lois Pécresse (à droite) et Fioraso (à gauche) à la diminution des crédits récurrents. La recherche fondamentale semble davantage négligée que la recherche appliquée. L'échec de la recherche française en matière de vaccin contre la Covid en est un déplorable exemple.

Enfin, l'avis rappelle les nécessaires complémentarités, coopérations et synergies avec les autres territoires et régions. Il aurait pu, dû aborder ces complémentarités au plan intrarégional également car les coopérations ne semblent pas, dans l'ensemble des secteurs, toujours de mise. C'est ce que pointaient Anne Lauvergeon et Louis Gallois le 10 mars dernier lors des "Assises de la relance" tenues au Creusot.

La recherche et l'innovation nécessitent des fonds importants il est vrai. Mais les politiques ne peuvent se contenter d'une approche purement comptable de ces domaines. À eux de proposer une véritable stratégie pour que le monde d'après soit réellement différent du monde d'avant.

Déclaration de François Roche-Bruyn, au nom de la COMUE BFC

La Stratégie régionale de spécialisation intelligente (RIS 3) est une condition nécessaire pour bénéficier des fonds européens. Je me félicite des objectifs très cohérents de la "RIS 3" avec les trois axes structurants du projet ISITE-BFC porté par UBFC. Cela manifeste une très grande cohérence avec la recherche portée par l'enseignement supérieur et la recherche de notre Région. À noter qu'UBFC est auditionné les 6 et 7 avril par le jury international.

Je souligne également l'importance du domaine stratégique (chaines de valeurs au service d'une alimentation durable) qui concerne également une part importante de l'économie de la Région, de l'agriculture aux entreprises agro-alimentaires.

Ce domaine stratégique est au cœur des problématiques de souveraineté alimentaire que la crise sanitaire a mis en évidence. Il est également au cœur des problématiques de transition agroécologique pour les agriculteurs et de transition alimentaire vers une alimentation durable. Il est enfin au cœur du défi de nourrir les populations dans un contexte de croissance au plan mondial.

Je souligne également le continuum unique de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté sur ce domaine stratégique avec les mots clés "territoire, environnement, aliment, nutrition, santé, sensorialité".

Je voterai l'avis sur la RIS 3.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Cette RIS 3 vient illustrer l'attente exprimée vis-à-vis de l'ESRI, ou plus exactement **la réponse à l'attente économique exprimée par le territoire BFC**. Partageant l'avis qui vient d'être présenté et bien des éléments des interventions précédentes, je n'interviendrai que brièvement.

Cette RIS est centrée sur la recherche appliquée. Sans doute faut-il rappeler que la qualité de la recherche appliquée est conditionnée par la recherche fondamentale conduite en amont, autrement dit, la recherche appliquée n'a de réalité qu'intégrée dans le continuum de la recherche fondamentale à la création d'activités.

Comme je l'ai rappelé lors de l'examen du projet de CPER il y a quelques semaines cette réponse ne dépend pas nécessairement de mesures financières, mais de la création des conditions favorables.

- Cette réponse est conditionnée par **une démarche partenariale, en recherche comme en formation, une telle démarche repose sur la capacité des acteurs eux-mêmes, académiques et économiques à s'engager dans un partenariat**. Cet engagement relève de la politique portée par l'Université, les pôles de compétitivité sont des outils et ne peuvent être considérés comme ses représentants, comme c'est encore trop souvent le cas lors de réunions ou de documents sur des sujets touchant à l'économie.

- Cette réponse est dépendante de la structuration de *"l'écosystème dans lequel s'inscrit l'entreprise, notamment en impulsant des liens avec les forces d'ESRI"*, un écosystème ancrant l'entreprise dans son territoire.

La réponse aux attentes vis-à-vis de l'ESRI, attentes culturelles, sociales, économiques, est conditionnée par la qualité **de la structuration de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC)**.

Enfin, je reviendrai sur le débat du début de séance : le soutien apporté à l'initiative de Dijon Métropole d'implanter des écoles, interroge sur sa cohérence avec la politique publique d'ESRI j'ajouterai que **la réponse aux attentes exprimées par le territoire vis-à-vis de l'ESRI, exige que tout projet se revendiquant de l'ES ne relève pas des seules politiques locales, mais s'inscrive dans la politique de site à l'échelle de la BFC et en respecte les exigences : une recherche de qualité internationale et une formation portée par cette recherche**.